

## Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO

« M. le Ministre,

Mesdames et Messieurs les membres du CTMEN,

*En refusant de créer les postes nécessaires notamment par le biais des listes complémentaires, le ministre a placé les personnels dans des conditions de travail intenable, que personne ne veut revivre l'année prochaine.*

*Nul besoin d'un « observatoire du bien-être » pour constater que l'Ecole est à la dérive :*

*Cette année, les personnels se sont mobilisés du premier au dernier jour pour faire valoir leurs revendications, contre leurs conditions de travail insupportables, pour le droit à l'instruction pour tous.*

*Pour la rentrée 2021 encore, l'Education nationale n'a pas réussi à pourvoir tous les postes proposés aux concours externes de certifiés et de professeurs de lycée professionnel (PLP). La décrue s'amplifie du côté des candidatures. Le moment est grave dans le second degré : 1883 suppressions de postes et plus de 300 postes non pourvus aux concours.*

*Cela s'explique par les conditions d'exercice particulièrement difficiles, la faiblesse des rémunérations du début à la fin de carrière, le maintien de la réforme de la maîtrise des concours et la précarisation des statuts.*

*Or les réformes sont maintenues, le point d'indice reste gelé, seules des primes sont envisagées.*

*En ce qui concerne la rentrée, lors de la réunion du 8 juillet nous n'avons pas eu de réponse à l'avis formulé le même jour au CHSCT ministériel qui demande :*

- « • que tous les moyens de protection prévus par la législation soient proposés aux personnels ;  
• que les recrutements et créations de postes de personnels enseignants, vie scolaire, administratifs, médico-sociaux soient réalisés afin de répondre à la situation (baisse des effectifs par classe, et baisse de la charge de travail pour les personnels administratifs et infirmiers notamment...) »

*Par contre, le ministre prépare à nouveau une rentrée sous protocole sanitaire, dont les conséquences sont connues : fermetures de classes en cascade, enseignement hybride, remise en cause de l'obligation scolaire...*

*Le ministre compte régler le manque de remplaçants en pérennisant l'enseignement distanciel, et par la possibilité d'heures supplémentaires pour les temps partiels et les AED.*

*La FNEC FP-FO, avec la FCPE, la CGT Educ'action, le SNALC et Sud refusent cette « dématérialisation de l'Etat » et « l'expansion des outils numériques » en lieu et place de personnels qualifiés.*

.../...

*Les seuls moyens humains alloués seraient 1500 équivalents temps pleins d'heures supplémentaires, alors que les personnels mobilisés ont déjà prévenu dans les délégations auprès des recteurs et DASEN qu'ils ne pourraient pas en absorber davantage.*

*Et dans le même temps, le ministre a donné consigne de licencier des milliers de contractuels comme à Créteil et Versailles.*

*Le Covid a bon dos : là encore, nul besoin d'un observatoire pour constater que le ministre a utilisé la crise sanitaire pour graver dans le marbre des mesures remettant en cause le cadre national de l'Ecole, des statuts*

*Cette destruction de l'instruction publique converge avec les dernières mesures présentées au CSE du 8 juillet renforçant le contrôle continu pour le baccalauréat, contre l'avis des organisations FO, SNES, SNUEP, SNEP, CGT, Sud et SNALC, qui exigent le rétablissement du Baccalauréat comme diplôme national reposant sur des épreuves nationales, dès la session de 2022.*

*C'est aussi le sens des mesures du Grenelle qui proposent d'atomiser les statuts dans le cadre de l'autonomie des établissements et d'aligner le fonctionnement de l'école sur le modèle des entreprises privées : RH de proximité, hiérarchie intermédiaire, pilotage par les résultats, personnalisation des parcours : tout cela s'inscrit dans la droite ligne de l'accompagnement PPCR et de la loi de Transformation de la Fonction publique que FO continue combattre.*

*Enfin, la FNEC FP-FO condamne l'annonce, en catimini au cours d'un GT ministériel, de la mise en place dès la rentrée d'un emploi fonctionnel de directeur d'école dès la rentrée 2021. Qu'en est-il vraiment ? Ces annonces s'inscrivent totalement dans les conclusions des ateliers du Grenelle qui préconisent de confier aux directeurs et directrices la responsabilité d'évaluer et de recruter les enseignants. C'est la même logique que les EPLSF, que la majorité des personnels a rejetés. Avec le SNUIPP-FSU, la CGT et Sud, FO engagera à la rentrée une mobilisation avec les personnels pour faire échec à ce projet*

*FO prend acte des mesures salariales pour les infirmières avec la revalorisation de la grille comme pour les personnels hospitaliers. La FNEC FP-FO demande, pour l'ensemble des personnels, l'augmentation indiciaire de 183€, l'augmentation du point d'indice à hauteur de 20%.*

*La grille d'ancienneté automatique et les augmentations indiciaires pour les AESH sont liées à l'importante mobilisation des personnels. Mais elles ne permettront pas aux AESH de sortir de la pauvreté et de la précarité. FO réaffirme les revendications, portées avec elle par FSU, CGT, SNALC, SUD : un vrai statut, un vrai salaire, et l'abandon des PIAL.*

*Alors que le gouvernement et ses réformes sont rejetés de toute part, en témoignent les multiples mouvements de grèves et manifestations, sans oublier les résultats aux dernières élections régionales, on peut s'interroger sur sa crédibilité à poursuivre ses contre-réformes.*

*Pas plus qu'en 2019, les salariés n'accepteront la remise en cause de leurs droits.*

*Les Confédérations FO, CGT, avec Solidaires et la FSU, continuent de revendiquer l'abandon définitif de la réforme des retraites. Leur communiqué se termine ainsi :*

*« L'heure est à la nécessaire défense des droits et à la satisfaction des revendications :*

- Un vrai travail avec un vrai salaire pour toutes et tous, l'égalité professionnelle femmes/hommes ;*
- Des augmentations de salaire, pensions et minimas sociaux ;*
- L'arrêt des licenciements et la fin des dérogations au Code du travail et garanties collectives ;*
- L'abandon définitif des contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage ;*

- *L'arrêt des fermetures de services, des suppressions d'emplois, du démantèlement et des privatisations dans les services publics et la fonction publique et le renforcement de leurs moyens ;*
- *Le rétablissement de tous les droits et libertés. »*

*La FNEC FP-FO s'inscrit totalement dans cette déclaration et sera, dès la pré-rentrée, aux côtés des personnels pour mettre œuvre la mobilisation.*

*Enfin, nous souhaitons que les personnels enseignants de la centrale puissent être reçus, avec leurs syndicats, dès la rentrée par le ministre sur la question de l'annulation de leur arrêté d'affectation.*

*Nos fédérations la FAGE et la FNEC FP-FO soutiennent cette demande d'audience, et attendent une réponse politique permettant d'éviter que des agents auxquels on a fait appel en raison de leurs compétences spécifiques se retrouvent victimes d'une grave remise en cause de leur situation statutaire.*

*En attendant toute tentative de l'administration visant à leur demander de faire un choix pendant la période des congés serait intolérable et devrait être considérée comme nulle et non avenue. »*

-----

A noter aucune organisation syndicale n'a présenté de perspective syndicale pour la rentrée en termes de mobilisation. La CFDT a demandé que les PE effectuent deux jours de pré-rentrée afin d'avoir un temps de concertation sur le protocole sanitaire.

La DGRH a annoncé des arbitrages du ministre annoncés très prochainement en ce qui concerne:

- la prime d'attractivité et le scénario retenu - les AESH (pied de grille et date d'application) : sera examiné lors du CTMEN du 21 juillet - la filière administrative : « c'est un effort historique ». Les personnels apprécieront ! A savoir, un nouveau texte suite à l'avis du Conseil d'État sur l'annulation des promotions à la classe exceptionnelle doit paraître début août et sera mise en œuvre dans les rectorats.

Concernant la direction d'école (emploi fonctionnel) : « On va reprendre les GT à la rentrée. On va prendre le temps : c'est un sujet rentrée scolaire 2022. »

Discussions pour la rentrée : Convergence indemnitaire des PSEN EDO / EDA ; revalorisation de l'indemnitaire des CPC.

## **1°) Projets de textes sur les IEN et IA-IPR**

**=> Trois textes ont été présentés. Deux décrets sur la convergence des grilles IEN / IA-IPR et un arrêté sur l'intégration des deux corps d'inspection au RIFSEEP.**

La FNEC FP-FO a été la seule à replacer ce processus de convergence des grilles avec la fusion annoncée. Elle a réaffirmé son opposition à la fusion des corps d'inspection tant du point de vue des personnels concernés que du point de vue des conséquences que cela pourrait avoir pour l'ensemble des personnels de l'Education nationale. Avec ce projet, le ministre, conformément aux dispositions générales de la loi de transformation de la Fonction publique qui vise à passer d'une fonction publique de corps vers une fonction publique de métiers, avance vers la fusion 1<sup>er</sup> degré/2<sup>nd</sup> degré et vers un corps unique pour tous les personnels.

La FNEC FP-FO a à cœur de défendre les personnels d'encadrement, largement représentés par notre syndicat ID-FO. Elle est donc attachée aux différents corps d'inspection.

L'existence de ces corps est intrinsèquement liée à la structure traditionnelle de l'Ecole de la République qui perdure depuis plus d'un siècle.

Le corps des IEN, en particulier, est indissociable de l'existence des circonscriptions et de ses écoles avec des directeurs qui ne sont pas supérieurs hiérarchiques de leurs collègues.

Anticipant la loi Rilhac, le ministre a annoncé en catimini à la veille des vacances scolaires une mesure d'emploi fonctionnel de directeur pour les directeurs totalement déchargés avec une délégation de compétences. Cela s'ajoute à la mise en place des « DRH de l'Education nationale » appelés « RH de proximité » dont les missions vont immanquablement se télescoper avec celles des personnels des corps d'inspection. Des enseignants-inspecteurs seraient également désignés par « lettre de mission » à « inspecter » leurs collègues. C'est un bouleversement statutaire qui se prépare où les missions et les rôles de chacun sont bafoués. La FNEC FP-FO n'accepte pas ces attaques statutaires sans précédent !

Rien ne justifie que l'augmentation légitime de tous les corps d'inspection et la revalorisation des grilles indiciaire soient conditionnées par la fusion des corps d'inspection qui menace le statut des personnels et toute la structure de l'Ecole !

Rien ne justifie pour revaloriser les personnels des corps d'inspection qu'ils soient soumis à la logique d'individualisation des carrières et de salaire au mérite du RIFSEEP, rejeté par tous les personnels qui y sont soumis !

La FNEC FP-FO demande que les grilles des IEN et des IA-IPR soient revalorisées et que le projet de fusion soit abandonné. Elle ne prendra pas part au vote sur les deux textes de modification des grilles.

La FNEC FP-FO demande que les indemnités des personnels des corps d'inspection soient revalorisées mais restent versées en part fixe, sans passage au RIFSEEP. Elle votera contre le passage au RIFSEEP.

**Texte a : projet de décret modifiant le décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale (cf. annexe, note de présentation).**

Pour : FSU, UNSA, CFDT, CGT

Abstention : SNALC

NPPV : FO

**Texte b : projet de décret modifiant le décret n° 2009-1303 du 26 octobre 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à certains corps et emplois relevant du ministère chargé de l'éducation nationale**

Pour : FSU, UNSA, CFDT, CGT, CFDT

Abstention : SNALC

NPPV : FO

**Texte c : projet d'arrêté pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat aux corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'Education nationale**

Pour : FSU, UNSA, CFDT

Contre : FO, CGT

Abstention : SNALC

## **2°) Texte d. Décret et arrêté balai fixant la liste des conditions d'exercice et des fonctions particulières des personnels des corps enseignants, d'éducation et de psychologue au ministère chargé de l'éducation nationale prises en compte pour un avancement à la classe exceptionnelle**

Ce projet contient deux mesures :

- la création d'une bonification d'ancienneté de deux mois lors du classement au bénéfice des lauréats issus du master MEEF et ayant suivi une partie de leur formation en alternance.
- des précisions concernant les conditions d'accès à la classe exceptionnelle

Sur le premier point, c'est une mesure qui accompagne la réforme de la formation initiale (et la place du concours en fin de M2), à laquelle FO est opposée. Le dispositif des contractuels alternants sera utilisé pour pallier le manque de remplaçants. Nous y sommes opposés, et revendiquons le recrutement des personnels sur liste complémentaire. Par ailleurs ce système rentre en concurrence avec les contractuels actuels : sur Versailles c'est une des raisons invoquées pour le non-renouvellement de 673 contractuels à la rentrée.

Concernant la classe exceptionnelle : la FNEC FP-FO en a toujours dénoncé l'arbitraire.

Ainsi, le projet établit une discrimination parmi les agents exerçant dans l'enseignement supérieur au détriment des agents enseignant en STS.

C'est une incohérence de plus liée au PPCR : et elle va provoquer la colère légitime des personnels de BTS. Mais d'autres personnels sont également lésés par la classe exceptionnelle, comme par exemple les PLP qui exerçaient auparavant en ECLAIR et qui perdent aujourd'hui des promotions.

Pour ces raisons, FO ne rentrera pas dans des discussions sans fin sur le périmètre des fonctions éligibles au vivier 1.

FO rappelle sa revendication d'un taux de promotion le plus favorable basé sur l'Ancienneté Générale de Service.

### **Décret balai :**

Pour : CFDT

Contre : SNALC

Abstention : FSU, UNSA

NPPV : FO, CGT

## **3°) Texte d. Projet de décret AED en contrat de préprofessionnalisation**

*Ce projet prévoit :*

- la prolongation du « parcours » des AED en contrat de pré-pro de 3 à 4 ans.
- la possibilité de suspendre jusqu'à 6 mois le contrat, pour effectuer un échange universitaire à l'international, en M1 ou M2.

Il s'agit d'une mesure d'adaptation à la réforme de la formation initiale et des concours à laquelle la FNEC FP-FO est opposée.

Cette préprofessionnalisation, rappelons-le, n'a rien à voir avec un véritable pré-recrutement inscrit dans le cadre de la carrière et du statut. Ces AED ne bénéficient pas du statut d'élève-professeur, et sont soumis à la même précarité que les surveillants : être exposés au licenciement ou au non-renouvellement de leur contrat durant toutes les années qui les séparent de la titularisation. C'est ce que le ministre appelle la sécurisation des parcours.

Par ailleurs, le GT 3 du Grenelle intitulé « amélioration du service public » prévoit très clairement d'utiliser ces personnels pour pallier le manque de professeurs remplaçants. Il s'agit de développer « en temps ordinaire » le recours à l'enseignement numérique, encadré sous la surveillance d'un AED formé, notamment en préprofessionnalisation. Il est même envisagé de leur faire faire des heures supplémentaires, qu'ils ne seront pas en mesure de refuser, compte tenu de la précarité de leur contrat.

Comme l'indique le communiqué FO, FCPE, Sud, CGT et Snalc : « *ce que nous voulons, ce sont des personnels qualifiés, pas des cours en ligne* ».

La FNEC FP-FO n'apportera aucune caution, sous quelque forme que ce soit, à ce dispositif faisant système avec la loi Dussopt, pour développer une fonction publique contractuelle aux dépens de l'emploi titulaire.

La FNEC-FP-FO continue de revendiquer un vrai pré-recrutement dans le cadre du Statut (sur le modèle des IPES et des Ecoles normales, avec un statut d'élève-professeur), et l'abandon de la masterisation des concours.

#### **Texte sur les AED prépro :**

Pour : UNSA, SNAL

Contre : FO

Abstention : FSU, CFDT

NPPV : CGT